



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-01

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 octobre 2023 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Les conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 octobre dernier adoptent le procès-verbal sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 035-213503113-20240219-2024_02-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-02

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 décembre 2023 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Les conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 décembre dernier adoptent le procès-verbal sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-03

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_04_BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard
Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-04

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence du premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET COMMUNE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	392 860.30 €	468 867.63 €	40 874.68 €	180 860.45 €	433 734.98 €	649 728.08 €
Résultats de l'exercice 2023		76 007.33 €		139 985.77 €		215 993.10 €
Résultat 2022 reporté	- €	- €	- €	12 597.74 €	- €	12 597.74 €
TOTAUX	392 860.30 €	468 867.63 €	40 874.68 €	193 458.19 €	433 734.98 €	662 325.82 €
Résultats de clôture 2023		76 007.33 €		152 583.51 €		228 590.84 €
Restes à réaliser				- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	392 860.30 €	468 867.63 €	40 874.68 €	193 458.19 €	433 734.98 €	662 325.82 €
RESULTATS DEFINITIFS 2023		76 007.33 €		152 583.51 €		228 590.84 €

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-05

BUDGET COMMUNE-AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté les Comptes Administratifs 2023 de la commune rappelle les résultats de clôture au 31 décembre 2023 :

- * un excédent de 76 007,33 € en section de fonctionnement
 - * un excédent de 152 583,51 € en section d'investissement
- Soit un excédent total cumulé de 228 590,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 76 007,33 € à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 152 583,51 € à l'article 001, Excédent d'investissement reporté

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-06

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 20 FEV. 2024

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire
Etaient présents : TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard
Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)
Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-07

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les membres du conseil municipal réunis sous la présidence du premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté			1 377.14		1 377.14	
Opération de l'exercice	19 314.74	23 902.24	11 733.06	26 629.84	31 047.80	50 532.08
TOTAUX	19 314.74	23 902.24	13 110.20	26 629.84	32 424.94	50 532.08
Résultat de clôture		4 587.50		13 519.64		18 107.14
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 314.74	23 902.24	13 110.20	26 629.84	32 424.94	50 532.08
RESULTATS DEFINITIFS		4 587.50		13 519.64		18 107.14

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-08

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2023, rappelle les résultats de clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2023 :

- * un excédent de 4 587,50 € en section d'exploitation
- * un excédent de 13 519,64 € en section d'investissement
- Soit un excédent total cumulé de 18 107,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 4 587,50 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 13 519,64 € à l'article 001, Excédent d'investissement reporté

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_09-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-09

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DOMJEAN » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-10

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DOMJEAN » : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les membres du conseil municipal réunis sous la présidence du premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement « Le Clos Domjean », dressé par M. Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal,

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	34147.18	-	-	-	34147.18	-
Opération de l'exercice	-	34147.18	-	-	-	34147.18
TOTAUX	34147.18	34147.18	-	-	34147.18	34147.18
Résultat de clôture		-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	34147.18	34147.18	-	-	34147.18	34147.18
RESULTATS DEFINITIFS		-	-	-	-	-

- Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement « Le Clos Domjean », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

Date :

20 FEV. 2024

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN



Mairie _____ 4, rue de l'Eglise _____

35330 SAINT-SÉGLIN

Téléphone : 02 99 34 93 78

Courriel : saint-seglin.mairie@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 035-213503113-20240219-2024_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-11

BUDGET ANNEXE COMMERCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date :

20 FEV. 2024

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_12-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard
Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-12

BUDGET ANNEXE COMMERCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Commerce, dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMERCE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	11970.99			10 148.15		
Opération de l'exercice	16 035.76	9 480.78	5 375.54	9 337.72	21 411.30	18 818.50
TOTAUX	28 006.75	9 480.78	5 375.54	19 485.87	21 411.30	18 818.50
Résultat de clôture		- 18 525.97	14 110.33		14 110.33	- 18 525.97
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	28 006.75	9 480.78	5 375.54	19 485.87	33 382.29	28 966.65
RESULTATS DEFINITIFS	-	18525.97		14110.33	-	4415.64

- Constate pour la comptabilité du budget annexe Commerce, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

Date :

20 FEV. 2024

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN



Mairie _____ 4, rue de l'Eglise _____

35330 SAINT-SÉGLIN

Téléphone : 02 99 34 93 78

Courriel : saint-seglin.mairie@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_13-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-13

BUDGET COMMERCE : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2023, rappelle les résultats de clôture du budget annexe commerce au 31 décembre 2023 :

- * un déficit de 18 525,97 € en section de fonctionnement
 - * un excédent de 14 110,33 € en section d'investissement
- Soit un déficit total cumulé de 4 415,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 18 525,97 euros à l'article 002, Déficit de fonctionnement reporté et la somme de 14 110,33 euros à l'article 001, Solde d'exécution positif reporté.

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 20 FEV. 2024

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_14-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-14

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HAUBEERT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-15

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HAUDEBERT : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du premier adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du Lotissement Haudebert, dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET HAUDEBERT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		2 999.60		12 628.69		15 628.29
Opération de l'exercice	286 594.99	365 653.45	371 055.82	244 495.00	657 650.81	610 148.45
TOTAUX	286 594.99	368 653.05	371 055.82	257 123.69	657 650.81	625 776.74
Résultat de clôture			113 932.13		113 932.13	-
TOTAUX CUMULES	286 594.99	368 653.05	371 055.82	257 123.69	657 650.81	625 776.74
RESULTATS DEFINITIFS		82 058.06	-	113 932.13	-	31 874.07

- Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement Haudebert, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 20 FEV. 2024

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 035-213503113-20240219-2024_16_BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 15 février 2024), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, AUDRAN André, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia (Pouvoir donné à TARDIF Alain), COLLÉAUX Christelle, LECLERC Didier (Pouvoir donné à HERVÉ Gérard)

Secrétaire de séance : TARDIF Alain

Délibération 2024-16

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HAUDEBERT : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2023, rappelle les résultats de clôture du budget annexe commerce au 31 décembre 2023 :

- * un excédent de 82 058,06 € en section de fonctionnement
 - * un déficit de 113 932,13 € en section d'investissement
- Soit un déficit total cumulé de 31 874,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 82 058,06 euros à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté et la somme de 113 932,13 euros à l'article 001, Solde d'exécution négatif reporté.

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : **20 FEV. 2024**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN

